

BUREAU du 25 novembre 2015

Procès-verbal synthétique

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq novembre à 17h30, le BUREAU du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le seize octobre 2015, s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Philippe VARLET ;

Membres du BUREAU présents et absents :

Amiens Métropole	Département de la Somme	Communautés de communes
Florence RODINGER Ernest CANDELA Jean-Christophe LORIC	Philippe VARLET Stéphane DECAYEUX Olivier JARDE	Philippe COCQ James HECQUET Jean-Claude LECLABART

Madame Florence RODINGER a donné son pouvoir de vote à M. Ernest CANDELA.

M. Jean-Claude LECLABART est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint avec la présence de 5 délégués, le Bureau peut donc valablement délibérer.

M. JARDE est arrivé après le vote de la délibération n°3.

I – DELIBERATIONS

1. Contrat d'accès au Génie civil et aux appuis aériens d'ORANGE pour le déploiement de boucles et liaisons optiques

Dans le cadre de ses opérations de déploiement du réseau, le syndicat mixte utilise les infrastructures existantes de l'opérateur ORANGE pour le passage du câble de fibre optique. Le présent contrat définit les modalités techniques et financières d'accès à ces installations. Il s'agit de tarifs règlementés pour lesquels nous n'avons pas de visibilité à long terme. Cependant, la signature de ce contrat est nécessaire pour l'avancement des projets en cours.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent l'offre présentée permettant l'accès au Génie civil et aux appuis aériens d'ORANGE pour le déploiement de boucles et liaisons optiques.

Le Président est autorisé à signer le contrat dénommé GC BLO et toutes les pièces s'y rapportant, ainsi que les éventuelles nouvelles versions présentées par ORANGE dans la mesure où elles ne bouleversent pas l'économie du projet du syndicat mixte.

Le Président est autorisé à passer les commandes auprès d'ORANGE dans le cadre du présent contrat pour la mise en œuvre des actions relatives aux projets du syndicat mixte.

Adoptée à l'unanimité

2. Avenant n°3 au bail emphytéotique conclu avec METROPTIC

Le syndicat mixte loue des infrastructures à la société METROPTIC (anciennement France CitéVision) pour le passage de son réseau de fibre optique dans la ville d'Amiens, dans le cadre d'un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans. Ce bail entre désormais dans le périmètre de gestion de la société TUTOR au titre de la convention de délégation de service public.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent le projet d'avenant n°3 au bail emphytéotique conclu pour l'occupation d'infrastructures du réseau de fibre optique public de la Somme. La société TUTOR Somme est subrogée dans les droits et obligations du Syndicat Mixte SOMME NUMERIQUE à compter du 1er janvier 2015, date d'entrée en vigueur de la convention de délégation de service public précitée et jusqu'au terme normal ou anticipé de ladite convention.

Adoptée à l'unanimité

3. Plan France Très Haut Débit - Convention de subvention avec la Caisse des Dépôts

Le Conseil syndical a approuvé le plan de financement de l'opération 2012-2018 de mise en œuvre du SDTAN le 14 octobre 2013 et a autorisé le Président à déposer les demandes de subvention correspondantes. Pour l'Etat, les modalités de versement des subventions versées au titre du plan France Très Haut Débit sont définies dans une convention avec la Caisse des Dépôts.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent le projet de convention de subvention entre la Caisse des Dépôts et le syndicat mixte Somme Numérique.

Adoptée à l'unanimité

4. Attribution du marché « Contrôle de la gestion en affermage du réseau de fibre optique public de la Somme »

Le contrat de délégation de service public du réseau de fibre optique indique les modalités de contrôle et prévoit la prise en charge des frais correspondants par le délégataire. Dans ce cadre, le syndicat mixte a lancé une consultation permettant de désigner le bureau d'études qui aura en charge ces prestations pour une durée de 3 ans. Des auditions ont été organisées avec les 4 candidats ayant déposé une offre.

OBJET : Le présent marché a pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au contrôle de la gestion en affermage du réseau de fibre optique public de la Somme et couvre des missions de conseil, d'assistance et de contrôle de l'exploitation dans les domaines techniques, économiques et financiers.

Il comprend deux types de missions :

- Une mission de suivi et de contrôle de l'exploitation tout au long de l'année (à prix global et forfaitaire) ;
- Des missions particulières à la demande du syndicat mixte (à prix unitaires sur la base d'une 1/2 journée d'ingénieur ou d'expert-comptable pour, respectivement, les missions techniques et économiques, ou financières).

Monsieur Briançon et Monsieur LECLABART présentent le rapport d'analyse des offres, au regard des éléments des dossiers et des auditions.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'attribuer le marché « Contrôle de la gestion en affermage du réseau de fibre optique public de la Somme » à la société IDATE, mandataire, en groupement avec les sociétés SETICS et FINANCE CONSULT.

Adoptée à l'unanimité

5. Conventions de partenariat pour la mise en œuvre de la dématérialisation de la chaîne financière et comptable

Le syndicat mixte a engagé un partenariat avec certains fournisseurs de logiciels de gestion communale, sans incidence financière pour Somme Numérique, afin de garantir l'utilisation des outils mutualisés par Somme Numérique et de faire baisser ainsi les coûts pour les communes dans le cadre du passage au PESV2 notamment. Des conventions ont déjà été signées avec JVS et Berger-Levrault. Le Président propose aux membres du Bureau de l'autoriser à signer les conventions avec les prestataires AFI et SEGILOG.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent les projets de convention de partenariat pour la mise en œuvre de la dématérialisation de la chaîne financière et comptable et donnent délégation au Président pour signer avec les éditeurs de logiciel concernés.

Adoptée à l'unanimité

II – ORDRE DU JOUR DU CONSEIL SYNDICAL

Les membres du Bureau examinent le projet d'ordre du jour du prochain comité syndical

- 01 - Budget principal – cotisations syndicales 2016
- 02 - Charte des services mutualisés de dématérialisation des flux comptables
- 03 - Budget annexe - contributions 2016 au remboursement des échéances d'emprunt
- 04 - Budget primitif 2016
- 05 – Création d'un poste de Chargé de communication
- 06 - Création d'un poste d'agent chargé du suivi des services mutualisés du centre serveurs

Monsieur VARLET indique qu'il attend une lettre de cadrage que le Département de la Somme doit envoyer à tous ses établissements satellites concernant la préparation du budget 2016. Dans ce contexte, le vote du Budget 2016 de Somme Numérique pourrait être reporté.

Monsieur Briançon informe les élus que le syndicat mixte a reçu notification des subventions FEDER à hauteur de 30% sur le déploiement des ENT, assurées jusqu'en décembre 2020. Cela donne gage de stabilité pour la section de fonctionnement du budget principal, sur ce service en pleine expansion.

Concernant les projets à venir du syndicat mixte, Monsieur LECLABART souhaite insister sur les enjeux liés à la mise en place des services et au futur programme de déploiement du FTTH. Quels seront les choix pour la 2^e phase des travaux et comment financer ces opérations ? Quelle priorité donne-t-on au milieu rural ? Quelle sera la cadence des travaux ?

Monsieur Briançon indique que ces questions seront résolues avec la nouvelle étude à venir courant 2016 qui permettra de chiffrer les différents scénarios. Il souligne que dans la plupart des départements, la contribution des EPCI s'élève au minimum au double de celle fixée dans la Somme.

Le Président complète tout l'enjeu du déploiement à venir avec un équilibre à trouver entre l'équipement des centre-bourgs et des petites communes les plus mal desservies, en tenant compte de la logique de plaque favorable à la commercialisation des opérateurs.

Concernant la politique des services du syndicat mixte, le Président propose d'inscrire au budget primitif une nouvelle contribution concernant l'accès aux services de dématérialisation des flux comptables et permettant de percevoir une recette de 48 000€ HT, qui augmentera avec le nombre de collectivités bénéficiaires.

Le projet de Data Center et archivage électronique sera également inscrit dès le budget 2016. Le syndicat mixte réunit les partenaires du Département et d'Amiens Métropole afin de valider leurs besoins respectifs et veillera à définir un projet évolutif.

III – INFORMATIONS DU PRESIDENT

Consultations en cours

Prestations juridiques pour le contrôle de la DSP : offres attendues pour le 19 novembre 2015

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le marché de prestations télécoms : offres attendues pour le 14 décembre 2015

La séance est levée à 18h45.

